



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diabète

Question écrite n° 56922

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la mauvaise prise en charge des diabétiques en France. Selon différentes sources de données, dont celles du programme de la CNAM en 1998, actuellement 3,35 % de la population française est diabétique. Ce chiffre a connu une augmentation inquiétante de 5 % par an entre 1994 et 1999. Or il apparaît que seuls 15 % des patients identifiés comme diabétiques ont un bilan complet. Les enquêtes épidémiologiques montrent que l'épidémie du diabète commence seulement en France et que le nombre de patients diabétiques ne commencera à diminuer qu'en 2050. Aussi, au regard des conséquences graves pour la santé que représente le diabète, il lui demande si elle entend prendre des mesures pour établir annuellement un bilan lipidique complet afin d'appliquer une politique de prévention de cette maladie.

Texte de la réponse

Le diabète non insulino-dépendant constitue un problème de santé publique. Il apparaît tout d'abord nécessaire d'intervenir par des actions d'information et de prévention menées auprès de la population générale afin de la sensibiliser aux notions d'équilibre nutritionnel. Le récent programme national nutrition-santé lancé en janvier 2001 pour quatre ans y contribuera. Concernant le dépistage du diabète, il n'existe pas aujourd'hui d'indication de dépistage biologique systématique de la population générale. En matière de suivi et de prévention des complications, l'Agence nationale d'évaluation en santé (ANAES) et l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPSD) ont fait des recommandations de prise en charge et de traitement. Une circulaire DGS/DHOS a précisé, en 1999, les grandes lignes destinées à structurer l'organisation des soins pour les diabétiques de type 2. Par ailleurs, l'implication forte des caisses d'assurance maladie auprès des médecins prescripteurs, en favorisant les échanges confraternels, a permis d'améliorer le suivi des patients. Ainsi, après une année de coopération sur le terrain, en octobre 1999, 55 % des diabétiques ont pu bénéficier des dosages spécifiques à leur surveillance alors qu'ils n'étaient que 41 % l'année précédente. Cette augmentation a également pu être perceptible en matière de dépistage des anomalies liquides (59,8 %) et des complications cardio-vasculaires (41,5 %). Enfin, pour faire suite à la circulaire DGS/DH 99/264 relative à l'organisation des soins pour la prise en charge du diabète de type 2, non insulino-dépendant, un groupe de travail, réunissant professionnels de santé, direction générale de la santé et direction des hôpitaux et de l'organisation des soins, est chargé de faire des propositions pour améliorer la qualité et l'évaluation de la prise en charge des diabétiques.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56922

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 406

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3873